

## **BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES**



### **Édition Chronologique n° 99 du 21 juin 2019**

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 5

#### **DÉCISION N° 1238/ARM/EMA/PERF/REG**

portant création du pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT ».

Du 28 février 2019

## DÉCISION N° 1238/ARM/EMA/PERF/REG portant création du pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT ».

Du 28 février 2019

NOR A R M E 1 9 5 4 0 5 1 5

---

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [110.3.5.5.1](#).

Référence de publication :

---

La ministre des armées,

Vu le [code de la défense](#), notamment ses articles R3232-21 à R3232-29 ;

Vu [Décret N° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement.](#) ;

Vu [Arrêté du 04 mai 2012 portant organisation de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense.](#) ;

Vu [Instruction N° 9278/DEF/SGA/DAJ/D2P du 01 octobre 2015 fixant la procédure d'élaboration des textes réglementaires relatifs à l'organisation et aux attributions du ministère de la défense.](#) ;

Décide :

### Article 1er. CRÉATION.

Dans le cadre de la transformation (projet QUARTZ) de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI), le pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT » est créé en tant que formation administrative, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

### Article 2. MODALITÉS PRATIQUES.

Les modalités pratiques d'exécution de cette décision sont définies par la décision N° 412120/ARM/DC DIRISI/DIR/DR du 5 octobre 2018<sup>(1)</sup>.

### Article 3. SUBORDINATION.

Le pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT » est placé sous l'autorité organique et fonctionnelle du directeur « capacités opérateur » de la DIRISI.

### Article 4. ORGANISATION.

L'organisation et le fonctionnement du pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT » sont fixés par instruction.

### Article 5. AUTOMATISATION.

Clair libellé de la formation : pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT ».

Code d'identification dans le référentiel en organisation : 0AHW000.

Implantation géographique : Le Kremlin- Bicêtre (94270).

Le pôle opérationnel « DÉVELOPPEMENT » comprend :

- un quartier général stationné au Kremlin- Bicêtre (Code CREDO : 0AHW01H) ;
- un centre de développement des applications de la défense à Bordeaux (33000) (Code CREDO : 0AHW00R) ;
- un centre de développement des applications de la défense à Bourges (18000) (Code CREDO : 0AHW02E) ;
- un centre de développement des applications de la défense à Rambouillet (78120) (Code CREDO : 0AHW01I) ;
- un centre de développement des applications de la défense à Toulon (83000) (Code CREDO : 0AHW031).

### Article 6. DISPOSITIONS FINALES.

La présente décision, qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019, est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

---

#### Notes

<sup>(1)</sup> n.i. BO.



Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le vice-amiral,  
adjoint au sous-chef d'état-major « performance » de l'état-major des armées,*

Hervé CHENAL.